

SERVICE ARCHIVES-PATRIMOINE

Ville d'Épernay

DE L'ÉTAT DES ÂMES À L'ÉTAT CIVIL

❧ Dossier d'accompagnement de l'exposition (élève) ❧



INTRODUCTION

1. Selon vous, qu'est-ce que...

... l'état des âmes ?	... l'état civil ?

2. Quels sont les deux rôles majeurs de l'état civil aujourd'hui ?

VOCABULAIRE :

Ancien Régime : période avant la Révolution française, dans laquelle la société est marquée par une division en 3 ordres (clergé, noblesse et Tiers-état), ainsi qu'un système politique reposant sur la monarchie de droit divin.

Droits civiques : ensemble des droits dont disposent les citoyens (vote, éligibilité, protection juridique...)

AUX ORIGINES DE L'ÉTAT CIVIL

1. À quelle époque apparaît la première forme de dénombrement de la population ?

.....

2. Quelle fut la première manière de faire le compte de la population du pays ?

.....

3. Ce mode de comptage était-il efficace ? Pourquoi ?

- ☐ Oui, car on savait exactement que les familles se composaient de 5 personnes.
- ☐ Non, car un feu était toujours estimé comme étant composé de 5 personnes.
- ☐ Cela dépendait des régions, le compte pouvait être plus ou moins précis.

4. Pourquoi le roi avait-il besoin de connaître le nombre d'habitants du Royaume ?

.....

.....

5. Quel roi à mis en place un mode de comptage plus efficace de la population ?

- ☐ François I^{er} ☐ Paul III ☐ Henri III

6. Quel est l'acte fondateur qui instaure ce nouveau mode de comptage ? Quand cette décision est-elle prise ?

.....

.....

7. À partir de ce moment-là, de quelle manière les sujets du roi sont-ils dénombrés ?

- ☐ Par feu, car chaque famille avait un nombre connu de membres.
- ☐ Grâce au paiement des impôts, ce qui permettait de connaître l'existence de chaque personne.
- ☐ Par l'inscription obligatoire dans les registres paroissiaux de tous les baptêmes et de toutes les inhumations ayant lieu sur le territoire.



François Ier, roi de France (1494-1547), par Jean Clouet, vers 1530, Musée du Louvre, France.

8. Tous les sujets du roi sont-ils concernés par cette mesure ? Pourquoi ?

- ☐ Oui, car tout le monde paye des impôts au roi.
- ☐ Non, seuls les Catholiques sont concernés.
- ☐ Non, les Français vivant à l'étranger ne sont pas concernés.

9 - Pour quelle autre grande décision est également connu l'édit de Villers-Cotterêts ?

.....

.....



Congrégation générale du concile de Trente, par Elia Naurizio, 1633, Palais prêtreien, Italie.

10. Afin de renforcer leurs propres pouvoirs, les autorités catholiques vont confirmer l'utilisation des registres paroissiaux. Quand cela a-t-il lieu ?

- ☐ En 1539, lors de l'édit de Villers-Cotterêts.
- ☐ En 1545, lors de l'inauguration du concile de Trente.
- ☐ En 1563, à l'issue du concile de Trente.

11. Quel nouveau type de registres voit le jour à l'issue de ce concile ? Quand leur utilisation est-elle confirmée en France ?

.....

.....

.....

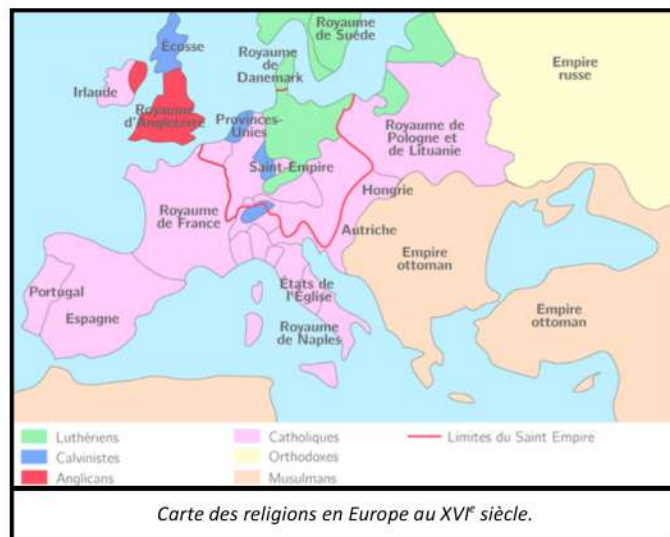
.....

12. Sur quel espace s'étend cette décision prise par le pape et les autorités catholiques ?

.....

13. À quoi servent les greffiers de l'état civil créés en 1691 par Louis XIV ? Plusieurs réponses sont attendues.

- ☐ Ils conservent la copie du registre paroissial envoyé au baillage et veillent à la bonne application des règles d'enregistrement des actes.
- ☐ Ils enregistrent les actes de baptêmes, mariages et sépultures sur les registres paroissiaux.
- ☐ Ils effectuent des copies des actes si la demande leur en est faite.



Carte des religions en Europe au XVI^e siècle.

14. Qui joue, aujourd'hui, le rôle des greffiers de l'état civil ?

.....

.....

.....

.....

PRODUCTION

Vous êtes un greffier de l'état civil en 1701 : expliquez votre rôle et les origines de l'état civil. Pour cela, définissez d'abord votre rôle puis faites un historique de l'état civil en vous arrêtant à la date de 1701.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Baillage : territoire sous l'autorité du roi. Il nomme un bailli afin qu'il applique ses décisions.

Concile : réunion de tous les archevêques auprès du pape à Rome, afin de mettre en place des règles de fonctionnement à l'échelle de toute la Chrétienté.

Fiscalité : ensemble des règles en lien avec les impôts

Inhumation : cérémonie consistant à déposer un cercueil en terre dans un cimetière.

Ordonnance : loi royale.

Paroisse : territoire catholique sous la direction d'un prêtre.

Registre : livre destiné à répertorier des faits, des noms ou des chiffres dont on désire garder le souvenir ou attester l'exactitude.

Sépulture : lieu d'inhumation.

L'ÉTAT CIVIL EN FRANCE, MIROIR D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

1. Quelle est la place de l'Église dans la société depuis le Moyen-Âge ? Face à cela, que souhaitent faire les révolutionnaires ?

.....

.....

2. Quel décret enlève au clergé la gestion des registres paroissiaux ?

- ☐ Le décret du 12 juillet 1790. ☐ Le décret du 20 septembre 1792. ☐ Le décret du 21 mars 1804.



*Proclamation de l'abolition de la royauté le 21 septembre 1792, haut-relief en bronze, par Léopold Morice, 1883, monument à la République de Paris.
Photographie par Roï Boshi.*

3. Une nouvelle ère s'ouvre avec la proclamation de la République le 21 septembre 1792. À ce moment-là, les registres paroissiaux sont remplacés par les registres d'état civil. À qui est confiée leur gestion ?

.....

.....

.....

.....

.....

4. L'état civil est désormais laïcisé. Quelles sont les différences entre l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures par le clergé et l'enregistrement des naissances, mariages et décès par les mairies ?

- ☐ Il n'y a aucune différence, si ce n'est que la personne qui enregistre n'est désormais plus un prêtre.
- ☐ Il ne s'agit plus d'enregistrer les différentes étapes de la vie d'un Catholique mais les différentes étapes de la vie d'un citoyen de la République, quelles que soient ses croyances.
- ☐ On passe d'un état des âmes à un état civil car les baptêmes et les décès perdent leur caractère sacré. Cependant, les mariages restent des actes religieux.

PRODUCTION

En reprenant les réponses aux questions précédentes, rédigez un résumé expliquant l'évolution de la tenue de l'état civil en France.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Ancien Régime : période avant la Révolution française, dans laquelle la société est marquée par une division en 3 ordres (clergé, noblesse et Tiers-état), ainsi qu'un système politique reposant sur la monarchie de droit divin.

Clergé : ensemble composant le personnel de l'Église chrétienne (prêtres, évêques...).

Concordat : accord signé en 1801 par le pape et Napoléon Bonaparte afin de gérer les relations entre l'État français et l'Église catholique.

Décret : décision prise par un roi ou une reine et qui a force de loi.

Droits civiques : ensemble des droits dont disposent les citoyens (vote, éligibilité, protection juridique...).

Laïcisation : action qui enlève toute influence et tout caractère religieux à une institution ou à une pratique.

LE PROTESTANTISME ET L'ÉTAT CIVIL, ENTRE CLANDESTINITÉ ET TOLÉRANCE

1. Le protestantisme provient d'une branche divergente d'une autre religion. Laquelle ?

- ☐ De la religion romaine.
- ☐ De la religion orthodoxe.
- ☐ De la religion chrétienne.

2. À la suite de quel événement le protestantisme est-il apparu ? En quelle année ?

.....

.....

3. Qui est Martin Luther, l'auteur de ces thèses ? Et que remet-il en cause ?

.....

.....

.....



4. Qu'est-ce que l'eucharistie ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Quelle différence existe-t-il entre le protestantisme et le catholicisme lors de la cérémonie de l'eucharistie ?

- ☐ Les protestants croient que les éléments restent du pain et du vin, mais que le Christ est présent dedans (consubstantiation).
- ☐ Les protestants considèrent que les fidèles mangent le vrai corps du Christ et boivent son sang. Le pain et le vin se sont transformés (transsubstantiation).
- ☐ Les Protestants considèrent que les fidèles ne mangent pas le vrai corps du Christ, mais boivent son sang. Le vin s'est transformé.

6. Cette période d'émergence du protestantisme est appelée "Réforme protestante". Quel nom donne-t-on à la réaction de l'Église catholique ? Et à quel événement majeur cela conduit-il en 1545 ?

.....

.....

.....

7. Quelles sont les conséquences du concile de Trente pour l'état civil protestant ?

.....

.....

.....

8. Reliez les événements aux bonnes dates afin de reconstituer l'histoire des registres paroissiaux protestants.

- | | |
|--------|--|
| 1559 • | • Édit de Nantes qui autorise le protestantisme : des registres officiels sont créés pour les protestants. |
| 1598 • | • Édit de Versailles qui autorise à nouveau le protestantisme : les protestants peuvent à nouveau tenir des registres. |
| 1685 • | • Édit de Fontainebleau qui interdit à nouveau le protestantisme : exil de 200 000 protestants hors du Royaume. |
| 1787 • | • Laïcisation de l'état civil : la religion n'a plus d'incidence sur l'état civil et la reconnaissance par la société. |
| 1792 • | • Création de registres paroissiaux clandestins. |

9. Que s'est-il passé le 1^{er} mars 1562 ? Quelles en sont les conséquences ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



PRODUCTION

Vous êtes un protestant en l'an 1800. Vous racontez comment votre état civil s'est mis en place. Pour cela, vous expliquez dans un premier temps en quoi consiste votre religion puis comment votre état civil est progressivement passé de la clandestinité à un état civil officiel.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Clandestin : qui se fait en cachette et est interdit.

Concile : réunion de tous les archevêques auprès du pape à Rome, afin de mettre en place des règles de fonctionnement à l'échelle de toute la Chrétienté.

Édit : loi créée directement par le roi.

Exil : personne qui est expulsée ou obligée de vivre hors de sa patrie.

Laïcisation : action d'enlever toute influence et tout caractère religieux à une institution ou à une pratique.

Révocation : annulation officielle d'une loi par le roi.

Thèse : opinion ou position sur quelque chose dont on s'attache à démontrer la véracité.

BAPTÊME ET NAISSANCE, L'ENJEU DE LA FILIATION

1. Pourquoi le baptême est-il l'acte le plus important pour les chrétiens ? Plusieurs réponses sont attendues.

- ☐ Le baptême marque l'entrée dans la communauté nationale. La personne devient alors un véritable sujet du roi.
- ☐ Le baptême marque l'entrée dans la communauté des croyants. La personne devient alors un véritable chrétien.
- ☐ Le baptême ouvre le droit à une inhumation en terre consacrée (bénie) qui donne accès au paradis.

2. Quelle décision royale impose l'enregistrement des baptêmes ? De quand date-t-elle ?

.....

3. Pourquoi l'État souhaite-t-il l'enregistrement de la date de baptême ?

- ☐ Les baptêmes se font de manière très rapprochée des naissances. La date du baptême permet de connaître l'âge des individus et donc le moment de leur majorité.
- ☐ La date exacte de la naissance permet de fixer un impôt.
- ☐ Les baptêmes se font de manière très rapprochée des naissances. Il est ainsi plus facile de convoquer les jeunes à leur majorité pour le service militaire.



4. Quel acte royal fixe la majorité à 25 ans ? Et quels droits cette majorité donne-t-elle ?

.....

.....

5. Sous l'Ancien Régime, qui est l'unique bénéficiaire de l'héritage dans un couple ?

- ☐ Le mari, car la femme passe de la tutelle de son père à celle de son époux.
- ☐ Les époux héritent chacun de leurs parents. La femme a autant de droits que l'homme.
- ☐ Le mari hérite de ses parents, mais la femme n'hérite pas des siens directement. Son héritage va à ses enfants car elle est passé de la tutelle de son père à celle de son époux.

6. Après la Révolution française, enregistre-t-on toujours les baptêmes ? Pourquoi ?

.....

.....

7. Qu'est-ce qu'un « pupille de la Nation » ?

8. Pour chaque date, indiquez quelles sont les mentions marginales qui ont été créées :

DATE	MENTION(S)
1804	
17 août 1897	
29 juillet 1917	
29 mars 1945	
1958	
2017	

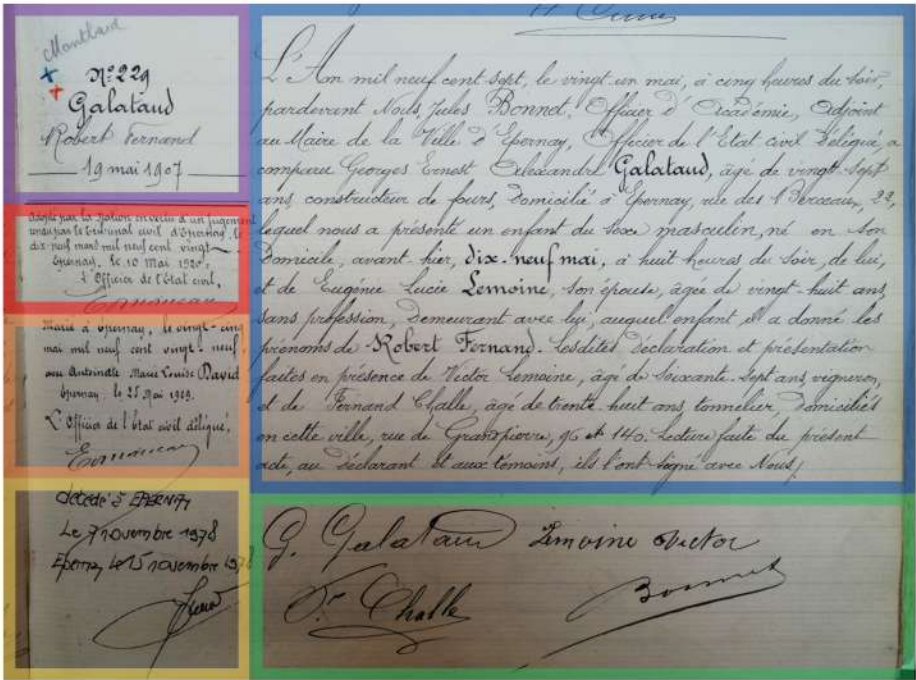
9. À quoi servent les mentions marginales ?

10. Complétez la légende avec les informations présentes dans l'en-tête de l'acte ainsi que les mentions marginales. Reportez ensuite les couleurs correspondantes sur l'acte :

- Contenu de l'acte
- Signatures validant l'acte
- En-tête de l'acte :
 -
 -
 -
 -

Mentions marginales :

-
-
-



PRODUCTION

Expliquez dans un premier temps pourquoi l'enregistrement de la date de naissance d'un individu est importante dès l'Ancien Régime. Vous expliquerez ensuite quelles sont les différentes mentions marginales et pourquoi elles ont été créées.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Émancipation : action de se libérer d'une autorité, d'une tutelle ou d'une dépendance.

Enfant naturel : qualificatif donné aux enfants nés hors mariage.

Filiation : lien de parenté unissant un enfant à son père et à sa mère.

Genre : rattachement au sexe féminin ou masculin.

Inhumation : cérémonie consistant à déposer un cercueil en terre dans un cimetière.

Mention marginale : annotation faite dans la marge d'un acte d'état civil et apportant des précisions sur sa vie.

Résurrection : croyance chrétienne consistant en une vie après la mort.

Terre consacrée : lieu d'inhumation béni selon les croyances chrétiennes. Il s'agit souvent du cimetière près de l'église.

DU SACREMENT DU MARIAGE À L'UNION CIVILE

1. Depuis quand le mariage est-il devenu un sacrement pour les catholiques ?

.....

.....

2. Qu'implique le fait que le mariage soit devenu un sacrement ? Plusieurs réponses sont attendues.

- ☐ Il devient une union sacrée.
- ☐ Il est désormais possible de rompre un mariage (divorce).
- ☐ Il devient indissoluble entre les époux (on ne peut rompre le lien qui les uni).

3. En quoi consistait la publication des bans au Moyen-Âge ?

- ☐ L'annonce du nombre de personnes invitées au mariage à venir.
- ☐ La déclaration du mariage à venir, faite lors des 3 messes précédant la célébration.
- ☐ La lecture publique des serments que les futurs époux s'engageront à respecter après le mariage.

4. Les bans sont encore publiés aujourd'hui. Comment cela fonctionne-t-il ? Et quel est le but de cette déclaration ?

.....

.....

.....



Le mariage républicain, par Jean-Baptiste Mallet, XVIII^e-XIX^e siècle, Musée Carnavalet, France.

5. Depuis quand un registre des mariages doit-il être tenu par les prêtres ?

.....

.....

.....

.....

6. Quelles sont les deux créations du 20 septembre 1792, faisant du mariage un acte laïc ?

- ☐ La création d'un mariage civil.
- ☐ La légalisation du divorce
- ☐ L'ajout d'un mariage civil après le mariage religieux.

7. Quand est-ce que le mariage civil devient plus important aux yeux de la loi que le mariage religieux ?

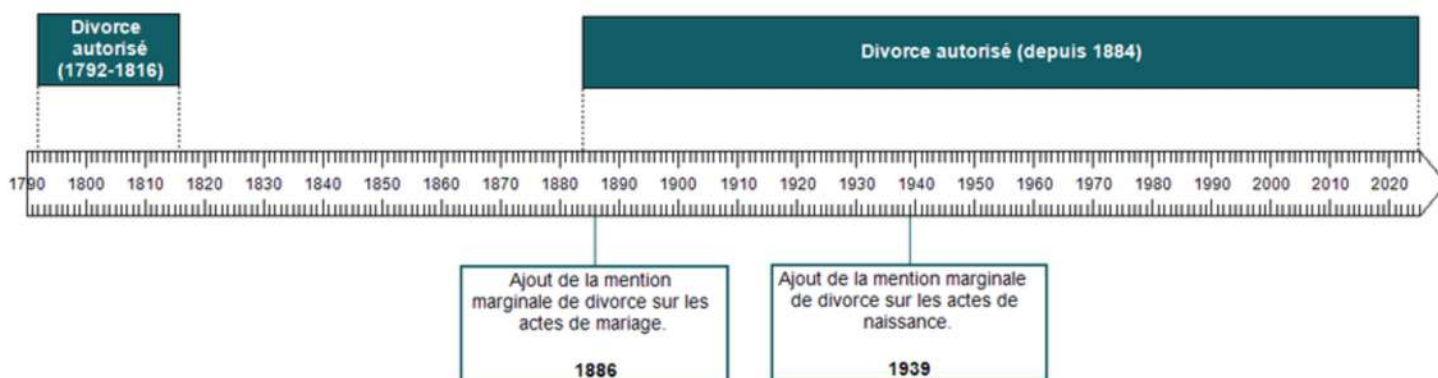
☐ 1792

☐ 1801

☐ 1884

8. Sur la frise ci-dessous :

- Indiquez les périodes durant lesquelles le divorce est autorisé,
- Indiquez l'année à laquelle est créée la mention marginale de divorce pour les actes de mariage,
- Indiquez l'année à laquelle est créée la mention marginale de divorce pour les actes de naissance,



9. Pour quelle raison l'État peut-il s'opposer à un mariage ?

.....

.....



10. Qu'est-ce qu'un PACS ?

☐ Projet d'Action Commune de Surveillance. Cette instance surveille que l'on n'a pas affaire à des mariages blancs.

☐ Pacte d'Amour et de Cohabitation Sociale. Il s'agit d'un accord entre deux personnes vivant ensemble et organisant la répartition des tâches domestiques et des responsabilités.

☐ Pacte Civil de Solidarité. Il s'agit d'un contrat qui organise la vie commune de deux personnes non mariées.

11. Que dit la loi du 17 mai 2013 ?

.....

.....

.....

PRODUCTION

Vous êtes maire de votre commune et recevez un couple qui souhaite se marier. Vous leur expliquez dans un premier temps comment le mariage est passé d'un sacrement à un mariage civil, puis la raison pour laquelle il faut publier des bans. Vous leur expliquez ensuite les modifications apportées au mariage depuis la Révolution française (divorce, PACS, mariage pour tous).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Concile : réunion de tous les archevêques auprès du pape à Rome, afin de mettre en place des règles de fonctionnement à l'échelle de toute la Chrétienté.

Incestueux : relation à caractère sexuel entre deux personnes de la même famille.

Indissoluble : que l'on ne peut défaire.

Laïc : sans lien avec la religion.

Mariage blanc : union faite dans le seul but de permettre à l'un des époux d'obtenir la nationalité française.

L'ÉTAT CIVIL AU SERVICE DE LA MÉMOIRE DES DÉFUNTS

1. Depuis quand existe-t-il un registre pour inscrire le nom des morts ? Plusieurs réponses sont attendues.

☐ Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

☐ Depuis l'ordonnance de Blois de 1579.

☐ Depuis l'édit de Fontainebleau de 1685.

2. Citer une raison qui explique pourquoi il a été décidé de tenir un registre des morts ?

3. Quelle modification est apportée à l'enregistrement des défunts lors de la Révolution française ? Pourquoi ?

4. Quel autre registre est créé lors de la Révolution française ? Dans quel but ?



Monument aux martyrs de la Résistance, érigé en 1947. Sur chacune de ses trois faces, il honore les victimes de la Seconde Guerre mondiale : les fusillés et victimes du racisme sur l'une, les tués au combat sur une seconde, puis les déportés et internés sur la dernière.

© Ville d'Épernay / Noémie Cozette



5. Complétez le tableau en indiquant quelles sont les nouvelles mentions marginales apportées aux actes de décès durant le XX^e siècle. Après avoir donné leur nom, précisez leur année de création, à qui elles sont destinées (les bénéficiaires) et quelles sont les conséquences de l'attribution d'une telle mention.

NOM DE LA MENTION	ANNÉE DE CRÉATION	BÉNÉFICIAIRES	CONSÉQUENCES

PRODUCTION

Vous êtes en charge du registre des cimetières de la mairie. Vous expliquez au Maire, nouvellement élu, l'histoire de l'enregistrement des défunts qui a amené à créer ce registre. Vous évoquez dans un premier temps depuis quand on enregistre la mort des personnes et pourquoi. Vous expliquez ensuite les modifications apportées depuis la Révolution française.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Concession funéraire : désigne un emplacement dans un cimetière. L'acquisition d'une concession est nécessaire pour disposer d'une tombe (individuelle ou familiale).

Funéraire : désigne ce qui touche à l'hommage rendu aux morts.

Incinération : pratique funéraire qui consiste à réduire en cendre le corps d'une personne décédée. Pour l'incinération d'un défunt, on parle plus couramment d'une crémation.

Indemnisation : somme d'argent donnée en compensation de quelque chose.

Inhumation : cérémonie consistant à déposer un cercueil en terre dans un cimetière.

Posthume : après la mort.

L'ÉMERGENCE DE LA NOTION D'IDENTITÉ

1. De quelles catégories de personnes connaît-on le mieux l'identité durant le Moyen-Âge ? Pourquoi ? Plusieurs réponses sont attendues.

- ☐ Les membres de la famille royale car leurs noms apparaissent sur les documents officiels.
- ☐ Les paysans car leurs noms apparaissent sur les documents officiels.
- ☐ Les nobles car leurs noms apparaissent sur les documents officiels.

2. Pourquoi le peuple roturier n'avait-il pas besoin de documents d'identification ?

- ☐ Les documents d'identification permettaient de savoir qui devait aller combattre. Cela ne concernait donc que les nobles.
- ☐ Les roturiers dépendaient d'un seigneur. Ils étaient donc déjà enregistrés sur les documents de versement des impôts.

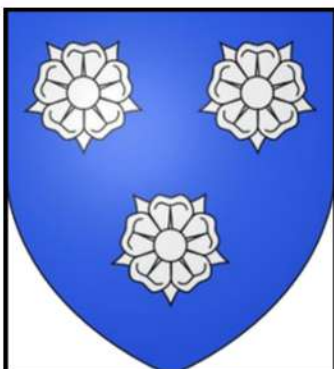
3. Quel autre moyen d'identification apparaît au Moyen-Âge ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

4. Parmi ces trois visuels, lequel représente un sceau ?

☐☐

5. Quelle catégorie de personnes utilisait un sceau ? Que représentaient ces sceaux et pour quelles raisons étaient-ils utilisés ?

6. Quelle est l'origine des armoiries figurant sur les sceaux ?

7. Quand l'usage des armoiries s'est-il généralisé à l'ensemble de la population ? Plusieurs réponses sont attendues.

- ☐ Au XVI^e siècle, où elles sont notamment utilisées par les confréries de métiers et les bourgeois.
- ☐ Dès le début du Moyen-Âge, afin de permettre aux individus de s'identifier facilement.
- ☐ Au XI^e siècle, en réponse à l'évolution de l'équipement des chevaliers.



8. À partir de quand les noms de famille apparaissent-ils ?

9. Comment se sont construits les noms de famille ?

10. Quel acte officiel normalise l'identité d'un individu comme se composant d'un prénom et d'un nom de famille ? De quand date-t-il ?

- ☐ Il s'agit de l'édit de Villers-Cotterêts de 1539.
- ☐ Il s'agit de l'édit de Blois de 1579.
- ☐ Il s'agit de l'édit de Nantes de 1598.

PRODUCTION

Vous êtes juge lors du procès d'Arnaud du Tilh. Après avoir rappelé les raisons de sa mise en accusation, vous expliquez ce qu'est l'identité. Vous exposez, dans un premier temps, que les noms de famille n'existaient pas au début du Moyen-Âge et que certaines catégories de personnes se faisaient reconnaître par d'autres moyens. Vous expliquez ensuite comment les noms de famille sont apparus et quand ils ont pris un caractère officiel.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Armoiries : aussi appelés "blasons", ils sont constitués par un assemblage de couleurs et de symboles. Un blason est unique et peut représenter une famille, une corporation de métier, une ville ou simplement un individu. Ces armoiries répondent aux règles de l'héraldique (la science des blasons).

Charte : document signé par une ou plusieurs personnes et qui définit des règles de fonctionnement.

Édit : loi créée directement par le roi.

Foire : grande manifestation commerciale réunissant des exposants (vendeurs) et se tenant généralement en des lieux et périodes fixes. Aujourd'hui, on parle aussi de "marché".

Roturier : personne qui n'appartient pas à la noblesse.

Sceau : cachet officiel dont l'empreinte est apposée sur des actes pour les rendre authentiques ou les fermer de façon inviolable.

LES PREMIERS DOCUMENTS D'IDENTITÉ, ENTRE CONTRÔLE ET SÉCURITÉ

1. Au cours de l'histoire, différents documents attestant de l'identité ont été créés. Complétez le tableau suivant en indiquant :

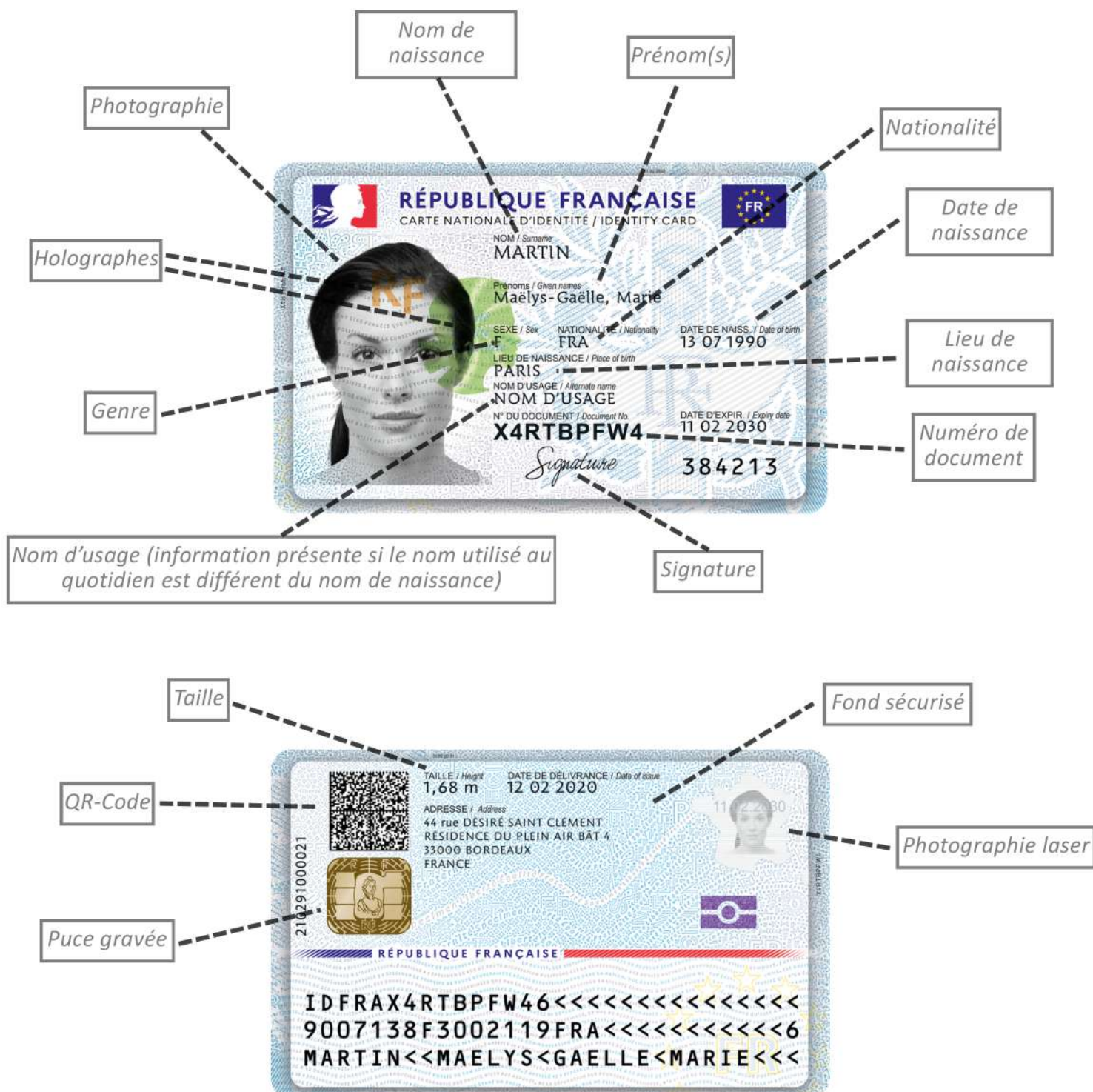
- La date ou la période à laquelle ils ont été instaurés,
- Les catégories de personnes auxquels ils s'appliquaient,
- Leur rôle : quels droits accordaient-ils ? Quelles informations contenaient-ils sur les personnes ?

NOM DU DOCUMENT	DATE DE MISE EN PLACE	PERSONNES CONCERNÉES	RÔLE DU DOCUMENT
Sauf-conduit			
Passeport			
Carte d'identité pour les étrangers			
Carte d'identité pour les Parisiens			
Carte nationale d'identité	1940		
	2021		

2. Pourquoi la création de la carte d'identité parisienne a-t-elle été rejetée par une partie de la population ?

3. La nouvelle carte nationale d'identité contient un grand nombre d'informations. Parmi celles détaillées ci-dessous, surlignez les éléments demandés :

- En vert ceux relevant de l'identité,
- En rouge ceux relevant de la sécurité.



PRODUCTION

Vous êtes un agent de mairie en charge de la confection des pièces d'identités. Lors des journées portes ouvertes du service, vous expliquez au public l'histoire du document d'identité. Vous rappelez dans un premier temps quels ont été les différents documents d'identité. Vous indiquez ensuite quels éléments forment aujourd'hui l'identité d'une personne et comment ce document est sécurisé pour éviter une usurpation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Anthropométrie : science de la mesure des dimensions du corps humain.

Biométrie : technique d'identification d'une personne à partir de ses caractéristiques physiques uniques (empreinte digitale, iris, visage) ou comportementales (voix, écriture, démarche).

Carnet anthropométrique : document administratif instauré en France en 1912 et obligatoire pour les personnes dites nomades. Il comportait des données signalétiques (photographies, empreintes, mesures corporelles) et était utilisé pour surveiller les déplacements de ces personnes.

Stigmatiser : dénoncer ou exposer un groupe d'individu de manière négative afin de l'exclure ou de l'humilier.

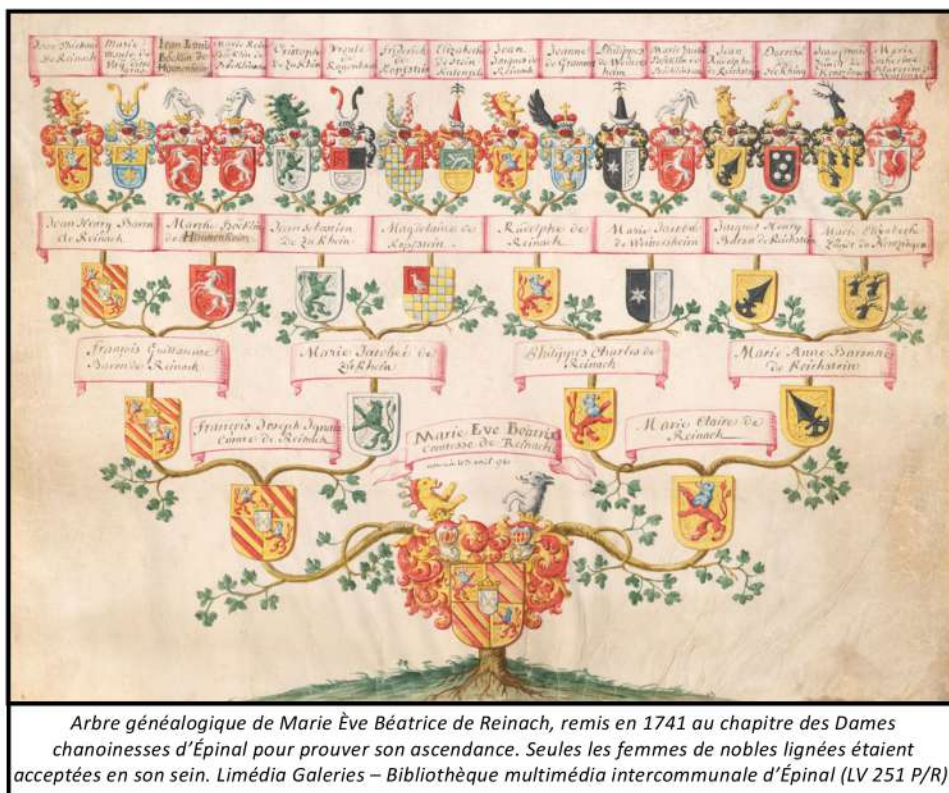
L'ÉTAT CIVIL, PILIER DE LA RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE

1. Qu'est-ce que la généalogie ?

2. Quelles sont les sources utilisées en généalogie ? Plusieurs réponses sont attendues.

- ☐ Les registres d'état civil.
 ☐ Le cadastre.
 ☐ Les témoignages oraux.
 ☐ Les documents d'identité.
- ☐ Les certificats de mariage.
 ☐ Les registres paroissiaux.
 ☐ Les délibérations du Conseil municipal.
 ☐ Les testaments.

3. Lorsque des généalogistes enquêtent sur une famille, sur quel document restituent-ils le résultat de leurs recherches ?



4. Pour quelle raison fait-on parfois appel à des généalogistes successoraux ?

- ☐ Parce qu'ils sont les seuls à être autorisés à pouvoir consulter les documents d'état civil.
- ☐ Parce qu'ils sont les seuls à être autorisés à accéder à certains lieux.
- ☐ Pour rechercher des héritiers lorsqu'une personne meure sans enfants reconnus.

5. Quels éléments, présents dans les actes d'état civil d'une personne, donnent des informations permettant de s'orienter vers les autres actes qui la concerne ?

6. Pourquoi l'état civil parisien a-t-il en grande partie disparu ?

- ☐ Il a été détruit par des incendies lors de la période de la Commune.
- ☐ Il a été détruit par les bombardement qu'a subi la capitale durant la Première Guerre mondiale.
- ☐ Il a été détruit par les violences lors de la Révolution française.

ANNEE 1940 DEPARTEMENT de la Haute-Garonne
Registre Etat civil
N° 23 Commune de Portet-S-Garonne
Du Vingt Neuf Juin mil neuf cent quarante
MARIAGE
ENTRE : Jean Philippe
Né le Grande Mai mil neuf cent dix sept
à Caye-Souley
Arrondt de Meaux dépt de Seine & Marne
Profession mobile - bataillon de l'air 153
Domicilié à
Fils de Henri François Philippe Huissier
Et de Pauline Constant sans profession
Veuf de
ET Marthe Josephine Payen
Née le vingt quatre Octobre mil neuf cent vingt un
à Épernay
Arrondt d' du dit dépt d' Marne
Profession sans profession
Domiciliée à Épernay (Marne)
Fille de André Augustin Payen décédé
Et de Yvonne Comtat sa veuve
Veuve de
Contrat de Mariage de vant
Delivré le 29 Juin 1940
L'Officier de l'Etat Civil, Dignas
TIMBRE ET SIGNATURE
H. B. P. 1940
Mairie
PORTET

7. Combien de documents ont ainsi été détruits ? Quelle est la période manquante ?

8. Afin d'éviter une nouvelle catastrophe de cette ampleur, quelle solution est mise en place en 1877 par Jules Simon, le ministre de l'Intérieur ? Pourquoi ?

PRODUCTION

Vous êtes un(e) généalogiste qui doit faire une recherche sur une famille parisienne. Vous expliquez à la personne qui vous emploie en quoi consiste votre métier (définition, sources, support). Vous l'informez ensuite que la recherche sur Paris risque de poser des problèmes en expliquant pourquoi.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOCABULAIRE :

Ascendance : ensemble des personnes de la même famille qui ont vécu avant une personne donnée (parents, grands-parents, etc...).

Commune : période historique (1870-1871) marquée par l'éclatement de révoltes dans plusieurs villes de France, dont Paris en mars 1871. Ces insurrections sont faites en réponse à la capitulation française face à la Prusse.

Descendance : ensemble des personnes de la même famille qui viennent, directement ou indirectement, d'une personne donnée (enfants, petits-enfants, etc...).

Insurrection : soulèvement contre le pouvoir établi dans l'intention de le renverser.

Source : provenance d'un document.

LA LONGUE HISTOIRE DU PRÉNOM

1. Quand le calendrier des saints s'est-il développé ? À quoi servait-il ?

.....

.....

2. Qui étaient les premières personnes à avoir été canonisées (élevées au rang de saints) ? Plusieurs réponses sont attendues.

- | | |
|--|--|
| ☐ Des personnes mortes en martyrs au nom de l'Église catholique. | ☐ Des nobles ayant acheté leur canonisation contre une grande somme d'argent. |
| ☐ Les rois catholiques une fois décédés et inhumés selon les rites de l'Église. | ☐ Des personnes ayant agi pour le bien de l'Église durant leur vie. |

3. Quelle pratique la Révolution française a-t-elle bouleversée ?

.....

.....

.....

4. Parmi les prénoms autorisés après la Révolution française, citez :

- Un prénom issu d'une figure de la Révolution :
- Un prénom inspiré d'une valeur chère aux révolutionnaires :



Calendrier républicain de l'An III (1794-1795), gravure par Philibert-Louis Debucourt, 1794, Bibliothèque nationale de France.

5. Avant 1966, que demandait l’État français aux personnes dont les noms et prénoms avaient des consonnances étrangères ? Pourquoi ?

.....

.....

6. Quelle conséquence la circulaire de 1966 a-t-elle sur cette francisation ?

.....

.....

7. Bien qu’une grande diversité de prénoms soit aujourd’hui autorisée, il y a un prénom dont le succès est intemporel. Lequel est-ce ? Qu’est-ce qui vous fait dire cela ?

.....

.....

8. Comment a évolué l’histoire du choix des prénoms ? Remplissez le tableau à partir des réponses précédentes et du panneau correspondant.

MOYEN-ÂGE	
RÉVOLUTION FRANÇAISE	
1803	
1966	
1993	

UNE IDENTITÉ SUR MESURE

1. Qu'est-ce que la règle "d'immutabilité" du prénom ?

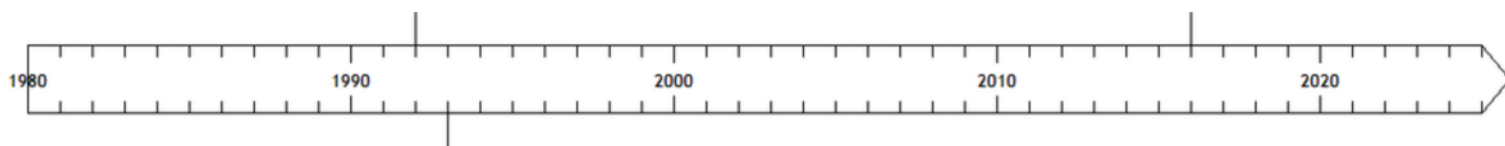
- ☐ Elle permet de transmettre son prénom à ses héritiers.
- ☐ Elle interdit de changer de prénom par sa propre volonté.
- ☐ Elle autorise le changement de prénom à tout moment.

2. Que se passe-t-il le 24 Brumaire an II ? Pourquoi ?

.....

.....

3. La liberté accordée à chacun de choisir son prénom a connu des avancées majeures à partir de la fin du XX^e siècle. Complétez la frise ci-dessous en indiquant ces étapes.



4. Quelles évolutions la loi de 2022 apporte-t-elle quant au choix du nom de famille ?

.....

.....

5. Que dit la loi de 2016 concernant le changement de genre à l'état civil ?

.....

.....

.....

5. Que veut permettre la sénatrice Mélanie Vogel par sa proposition de loi du 2 avril 2024 ?

.....

.....

PRODUCTION

Vous êtes officier d'état civil dans une mairie. Une personne vient vous voir et souhaite des renseignements pour changer son prénom et son nom. Vous lui expliquez que c'est possible en rappelant comment la loi a autorisé la modification de l'identité au cours de l'histoire.

[illegible]

VOCABULAIRE :

Brumaire : il s'agit d'un mois du calendrier républicain. Ce nouveau calendrier a été mis en place après la Révolution française, durant l'été 1792, et sera aboli en 1806.

Circulaire : texte administratif émis par le gouvernement et à destination des ministères et agents. Son objectif est de les informer sur un nouveau dispositif mis en place ou bien un nouveau fonctionnement.

Genre : identité personnelle et sociale d'un individu qui peut se définir en tant qu'homme ou femme. Il est à distinguer du sexe de naissance.

Proposition de loi : texte soumis par quelqu'un appartenant à l'organe législatif (Assemblée nationale ou Sénat en France), afin qu'il soit étudié et adopté comme une loi. Un projet peut être modifié avant d'être approuvé voire entièrement refusé.

Transgenre : *adjectif relatif à une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qui lui a été assigné à la naissance.*

LE TOUR DU MONDE DE L'ÉTAT CIVIL



1. Quel événement impose l'utilisation des registres paroissiaux dans les territoires de la Chrétienté ?

.....

2. Quand l'état civil britannique a-t-il été mis en place ? Comment est-il appelé ?

.....

.....



3. Quelle est la principale différence de fonctionnement entre l'état civil français et son équivalent anglais ?

.....

.....



4. Qui gère l'état civil américain ? Quelles sont les conséquences de cette gestion ?

.....

.....

5. La procédure pour se marier est plus complexe aux États-Unis qu'en France. Pourquoi ?

.....

.....

.....

6. Quel est le nom que l'on donne couramment à l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours ? Quand cette église a-t-elle été fondée ?

.....

7. Quel grand projet, lié à l'état civil, l'Église mormone a-t-elle entrepris ? Pourquoi ?

.....

.....

8. Qu'est-ce que *Family Search* ?

.....

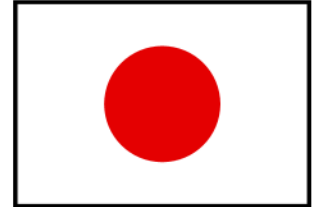
.....

.....

9. Qu'est-ce que le *koseki* au Japon ?

.....

.....



10. Qu'est-ce qui différencie le *koseki* de notre livret de famille ?

.....

.....



11. Quand l'état civil algérien a-t-il été créé ? Quel était le nom donné aux registres utilisés ?

.....

.....

12. Dans quel contexte cet état civil a-t-il été mis en place ? Les Algériens ont-ils eu le choix ?

.....

.....

13. L'état civil a forcé les Algériens à modifier leur usage des noms de famille afin de correspondre à la pratique française. Quelle était leur pratique d'origine ?

.....

.....

.....

14. L'Algérie obtient son indépendance en 1962. Quelles décisions sont alors prises concernant l'état civil ?

.....

.....

.....